



INFOS KRAUT



N° 99 – Décembre 2025

Journal d'informations de la commune de Krautergersheim

ÉTAT CIVIL ET ANNIVERSAIRES

NAISSANCES

Gabin est né le 8 septembre 2025



Gaspard est né le 15 septembre 2025

Victor est né le 26 septembre 2025

Roxane est née le 27 octobre 2025

Enoa est né 31 octobre 2025



MARIAGE

Le 22 juin 2025 à Eschau

Clara BALTAZAR et Nicolas SUBLON

Le 20 septembre 2025 à Krautergersheim

Frédéric GRUNER et Solenn BELINE

Le 8 novembre 2025 à Krautergersheim

Marion MULLER et Tristan DELL

DÉCÈS

Roland STAEBLER est décédé à Agadir (Maroc) le 16 septembre 2025



Marlyse DAUBENBERGER, née HEGEL,
est décédée à Strasbourg le 2 octobre 2025

Marie Antoinette HOELT, née ANGSTHELM,
est décédée à Strasbourg le 29 octobre 2025

Jean-Pierre SCHAHAL est décédé à Dorlisheim le 15 novembre 2025

Les dates de mariage célébrés en dehors de la commune ne nous sont pas systématiquement communiquées. Nous invitons les jeunes mariés qui se sont unis en dehors de Krautergersheim et qui souhaitent voir apparaître leur mariage sur cette page à prendre directement contact avec le secrétariat de la mairie.

Si vous fêtez un grand anniversaire (90 / 95 / 100 ans) ou vos Noces d'Or / Noces de Diamant / Noces de Palissandre en 2026, la Commune vous contactera pour vous proposer la visite de M. le Maire et / ou de ses Adjoints afin de vous féliciter.

Aussi, n'hésitez pas à vous manifester auprès du secrétariat de la Mairie si vous êtes concerné.e.s.

NOCES DE DIAMANT



M. et Mme WAGNER
Georges et Marie Françoise
se sont mariés le 15 octobre 1965

M. et Mme MEYER
Charles et Danielle
se sont mariés le 26 octobre 1965

100 ANS

Mme Denise MEYER
est née le 19 octobre 1925



90 ANS

Mme Cécile HABLITZEL
est née le 6 décembre 1935



Concou les grands humains !

Ici Patachou et Patachouette, les lutins farceurs de la ~~merry~~-mairie.

On s'est glissés en douce dans votre bulletin... et peut-être qu'on y ~~avait~~ semé quelques petites bêtises !

Ouvrez l'œil, on adore jouer des tours.

Promis, c'est pour rire... lutinement vôtre !





Les anniversaires à souhaiter au cours du prochain trimestre (80 ans et plus)

WEBER Françoise née EHRHARD	le 9 mars 1929
STOEFFLER Marie Agathe née HECKMANN	le 26 février 1933
SCHAHL Alphonse	le 25 février 1934
VETTER Charles	le 23 mars 1935
EHRBAR Jean-Claude	le 17 mars 1936
STEINMETZ André	le 31 mars 1936
ADES Denise née WEBER	le 23 février 1938
DELL Cécile née STOEFFLER	le 27 mars 1939
THAL Marie Annette née WEBER	le 26 mars 1940
KUNTZMANN Marie Elisabeth née ANGSTHELM	le 26 janvier 1941
WEBER Marie Joséphine née LEDERMANN	le 17 février 1941
SCHWING Eugène	le 27 mars 1941
VONARB Agnès née STOEFFLER	le 13 janvier 1942
PFLEGER Albert	le 15 février 1942
PELLET Damien	le 14 mars 1942
SCHAHL Albertine née LEDERMANN	le 5 janvier 1943
HEYM Jean Paul	le 6 janvier 1943
KROMER Monique née SCHMIDT	le 18 février 1943
SCHAHL Gérard	le 17 mars 1943
SKENDEROVIC Djula	le 4 janvier 1944
AMBLETON Dominique	le 1 ^e février 1945
SCHWEIGHOEFFER Marie née ANGSTHELM	le 8 mars 1945
RETZ Joséphine née LEDERMANN	le 15 mars 1945
BOEHM Lucien	le 16 mars 1945
KIEB Marie Louise née JOST	le 28 mars 1945
MEYER Marie Thérèse née STOEFFLER	le 30 mars 1946



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 septembre 2025 sous la présidence du Maire, René HOELT. Le PV du 2 septembre 2025 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Bernard STOEFFLER

Avis sur les permis exclusifs de recherches de gîtes géothermiques dit « PER Les Coteaux » et mines de lithium dit « PER Les Coteaux minéraux » situés aux environs d'Obernai

La Préfecture du Bas-Rhin a sollicité l'avis du Conseil municipal concernant la demande de la société Lithium France SAS visant l'obtention, pour cinq ans renouvelables, d'un permis exclusif de recherches géothermiques («Les Coteaux») et d'un permis de recherches de lithium et substances connexes («Les Coteaux minéraux»), sur un périmètre incluant la commune de Krautergersheim.

Après délibération, le Conseil municipal a émis un avis défavorable, motivé par l'absence d'évaluations environnementales suffisantes, le manque de garanties sur la gestion et la composition des rejets, les incertitudes liées aux effets des forages, le périmètre retenu jugé insuffisamment justifié, ainsi que l'absence d'engagements fermes en matière de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts.

Travaux de sécurisation de la place du Tramway et de l'entrée d'agglomération par la route de Meistratzheim – attribution des travaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux à l'entreprise EUROVIA Alsace-Lorraine de ROSHEIM pour un montant de 54 879,95 € HT soit 65 855,94 € TTC.



Compte-rendu de la réunion du 4 novembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 novembre 2025 sous la présidence du Maire, René HOELT. Le PV du 23 septembre 2025 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Gaël GREULICH

Délégations permanentes du Maire – Compte-rendu d'information au 04.11.2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte rendu d'information dressé par M. le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

Des devis ont été signés pour un montant H.T total de 36 767,58 euros. Décision budgétaire dans le cadre de la fongibilité des crédits : Virement de crédits au sein de la section d'investissement.

Désignation d'un référent territorial – Prévention de l'impact sanitaire lié aux espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH)

La Préfecture du Bas-Rhin a sollicité la désignation d'un référent territorial EESH afin de renforcer la prévention et la gestion des espèces dont la prolifération pose des enjeux de santé publique et peut affecter l'économie locale. Le Conseil municipal a désigné à l'unanimité M. Denis LEHMANN pour assurer cette mission.

Demande de subvention

Vu la demande de subvention présentée par AFM-Téléthon – Délégation Bas-Rhin D67, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 50 € à l'association.

Décision modificative n°4 au budget primitif 2025 – augmentation de crédits

Vu la nécessité de procéder à des écritures d'ordre budgétaire suite au remboursement de TVA par les UME, intervenu après exécution des travaux inscrits au programme FACE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote des virements de crédits au budget 2025.

Révision des loyers pour l'année 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réviser les loyers des logements communaux et terrains à compter du 01/01/2026 selon l'indice de référence des loyers, du coût de la construction ou des loyers commerciaux.



Urbanisme – dossiers vus par la commission urbanisme et transmis au service instructeur

Déclarations préalables

- 3 rue des Pommes – Installation de panneaux photovoltaïques
- 12 rue de l'École – Baie vitrée, fermeture de terrasse, fenêtre de toit
- 4 rue des Juifs – ITE, modification des ouvertures
- 5 rue des Mésanges – Installation d'une piscine
- 20 rue du Château – Installation d'un générateur photovoltaïque
- 8 rue du Château – Remplacement du portail et du portillon
- 4A place du Tramway – Changement de la porte du garage
- 10 rue des Saules – Installation d'un abri de jardin
- 15 rue des Faisans – Ravalement de façade
- 10 Petite rue – Création de deux fenêtres de toit
- 6 rue des Primevères – Installation de panneaux photovoltaïques
- 22A rue du Château – Pose d'un générateur photovoltaïque



Compte-rendu de la réunion du 2 décembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 décembre 2025 sous la présidence du Maire, René HOELT. Le PV du 4 novembre 2025 a été adopté à l'unanimité. Les conseillers ont pris les décisions suivantes :
Secrétaire de séance : Caroline WAGENTRUTZ

Délégations permanentes du Maire – compte-rendu d'information au 02.12.2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du compte rendu d'information dressé par le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient :

Des devis ont été signés pour un montant H.T total de 4257,60 euros.

Attribution prix - Maisons fleuries 2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le choix de la commission environnement et décide de récompenser les lauréats des maisons fleuries pour l'année 2025, comme suit :

Maisons avec jardin	Montant	Maisons avec façades sur rue	Montant
1 ^{er} prix	70 €	1 ^{er} prix	70 €
2 ^{ème} prix	60 €	2 ^{ème} prix	60 €
3 ^{ème} prix	55 €	3 ^{ème} prix	55 €
4 ^{ème} prix	50 €	4 ^{ème} prix	50 €
5 ^{ème} prix	40 €	5 ^{ème} prix	40 €
10 Prix d'encouragement à 30 €	300 €	10 Prix d'encouragement à 30 €	300 €
TOTAL	575 €	TOTAL	575 €

Maison de la Santé – Signature de bail

Le Conseil Municipal est informé par M. le Maire qu'un local professionnel situé dans la Maison de la Santé est disponible à la location. A l'unanimité, il autorise le Maire à signer un nouveau bail professionnel pour ce local.

Achat de terrains dans le cadre d'une régularisation de voirie dans la rue de l'Ecole

Afin d'actualiser la situation foncière de la rue de l'École, dont une partie appartenait encore à des propriétaires privés, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal d'arpentage. Il a également décidé d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles concernées, qui seront intégrées au domaine public communal.

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) organise les moyens humains et matériels mobilisables par la Commune en cas de crise, qu'il s'agisse de risques naturels (intempéries, canicule, grand froid, sismicité...), sanitaires, technologiques ou sociaux. Le Conseil Municipal a approuvé sa révision et a chargé le Maire de le formaliser par arrêté municipal.

Organisation du temps de travail à la Mairie de Krautergersheim

La Commune met en place un protocole visant à encadrer l'organisation du temps de travail des agents et à définir les modalités de fonctionnement en fonction des besoins du service. Après délibération, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le protocole présenté par M. le Maire.

Journée de solidarité

La Commune souhaite que la journée de solidarité soit accomplie par la pose d'un jour d'ARTT pour les agents qui en disposent. Pour les agents à temps non complet ne bénéficiant pas d'ARTT, les heures seront réparties sur l'année. Après délibération, le Conseil Municipal a adopté cette modalité à l'unanimité.

Majoration des heures complémentaires

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des modalités d'attribution des heures complémentaires, de leur taux de majoration ainsi que de leurs conditions de rémunération.

Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'instaurer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires au bénéfice des agents communaux.

Mise en place d'autorisations spéciales d'absences

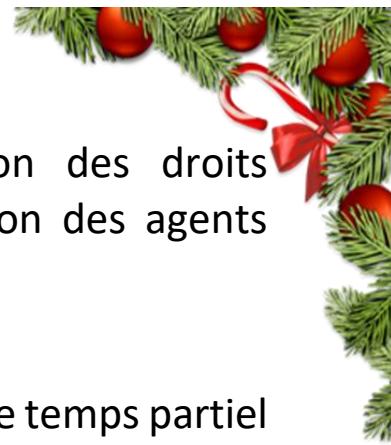
Après délibération, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les autorisations spéciales d'absence proposées par le Maire pour les agents communaux.

Modalités d'astreintes

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de mettre en place des astreintes et permanences pour les agents communaux, titulaires comme non titulaires. Il en a défini les périodes, ainsi que les modalités d'organisation, d'intervention et d'indemnisation.

Mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET)

Après délibération, le Conseil Municipal a défini à l'unanimité les règles d'ouverture, de fonctionnement et de gestion du compte



épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits épargnés et les conditions de fermeture, à destination des agents communaux.

Modalités d'exercice du travail à temps partiel

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'instaurer le temps partiel selon les modalités présentées par M. le Maire. Il autorise également l'autorité territoriale à accorder les demandes, dans le respect des contraintes de fonctionnement des services et des dispositions légales et réglementaires.

Adoption du protocole de temps de travail

Après examen, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le protocole de temps de travail transmis.

Mise en place d'un logiciel de gestion des temps

La Commune met en place un logiciel de gestion du temps de travail avec badgeage afin de moderniser le suivi des horaires, répondre aux obligations légales et renforcer l'efficacité du service public. Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité cette proposition.

Prise en charge des frais de déplacements et de missions

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements et de missions des agents municipaux.

Adoption du règlement intérieur

Après examen, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le règlement intérieur de la collectivité.

Adhésion à la convention de participation risque santé du Centre de Gestion du Bas-Rhin 2026 – 2031

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer à la convention de participation mutualisée, de fixer le niveau de participation financière des agents et d'accorder la participation aux agents concernés.

Urbanisme – dossiers vus en commission urbanisme et transmis au service instructeur

Déclarations préalables

7 rue des Champs Verts – Réalisation d'une clôture mitoyenne et alignement du muret de façade avec la clôture.

18 rue du Maréchal Foch – Mise en place d'une fenêtre de toit

12 rue du Fossé – Remplacement du portail et portillon

Permis de construire modificatif

Lieu-dit Oberfeld – Modification de l'emplacement de l'adjonction agricole pour panneaux photovoltaïques et création d'un couloir couvert



COMMUNICATIONS COMMUNALES

16 ans - Recensement citoyen

16

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire pour tous les jeunes français et doit être effectuée dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire. Le recensement peut se faire en mairie ou en ligne depuis le site du Service Public, avec la carte d'identité et le livret de famille. Cette démarche permet d'obtenir l'attestation de recensement, indispensable pour s'inscrire à un examen ou concours, participer à la Journée Défense et Citoyenneté et être inscrit sur les listes électorales à 18 ans.

Dès vos 16 ans, pensez à vous recenser !

WANTED : Recherche bonnet égaré.
Récompense : un sourire

DICRIM et Plan Communal de Sauvegarde

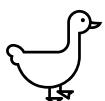


Chaque commune se doit d'être dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde, permettant de guider l'équipe municipale dans la gestion d'une crise majeure (épidémie, inondation, ...).

Celui-ci est accompagné d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui vise à informer les habitants des différents risques répertoriés sur la commune.

Ces deux documents ont été mis à jour et le PCS a été validé par le Conseil Municipal en décembre 2025. Vous pouvez consulter la nouvelle version du DICRIM en ligne, sur le site internet de la Commue (rubrique Vie pratique – Gestion des risques) ou en mairie.

Nourrir les animaux sauvages



Nous pensons parfois bien faire en lançant des restes de pain aux animaux sauvages, tels que les canards. Néanmoins, cette idée, si elle part d'un bon sentiment, est néfaste pour la faune et la flore. Mauvais pour la santé et la digestion des oiseaux, le pain jeté à la rivière favorise par ailleurs la prolifération d'algues et de bactéries qui peuvent provoquer la mort des poissons et organismes aquatiques.

Vos restes de pains doivent être déposés dans les bennes biodéchets. Tout dépôt de déchets, organiques ou non, est strictement interdit dans la nature.

Nos amis les chiens



De nombreuses incivilités liées aux chiens sont régulièrement remontées en mairie : déjections laissées dans les rues, divagation sur la voie publique, promenades sans laisse, aboiements intempestifs... Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils sont responsables des nuisances, y compris sonores, causées par leurs animaux.



Séance autoportraits, qu'en pensez-vous ?

Élections municipales 2026



Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. L'inscription sur les listes électorales sera possible jusqu'au 6 février 2026 inclus.

Inscriptions

Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale de Krautergersheim en consultant le site du service public.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur service-public.fr ou en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Les ressortissants de l'Union Européenne résidant sur la commune peuvent s'inscrire sur la liste complémentaire pour voter aux élections municipales de 2026.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant effectué leur recensement citoyen à Krautergersheim et pour les personnes ayant nouvellement acquis la nationalité française.

Bureau de vote

Les bureaux de vote sont situés au 11 rue du Maréchal Foch. Le numéro du bureau dépend de la rue dans laquelle vous résidez.

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité le jour du vote.

Bureau de vote 1 – Salle Manu Sanchez : Chemin du Grasweg, rue des Cailles, rue des Faisans, rue des Perdrix, impasse des Perdrix, rue des Champs Verts, impasse du Tramway, place du Tramway, rue des Mésanges, rue de Paris, rue de l'École, rue Clémenceau, rue du Presbytère, rue Brûlée, rue du Château, rue du Chanoine Stoeffler, rue de la Tuilerie, rue des Cigognes, rue des Courlis, rue des Hérons, place des Fêtes, rue du Stade, rue des Saules, rue des Érables, rue des Primevères, rue des Peupliers, impasse Bel'Air, rue des Violettes, rue des Muguet, rue de l'Artisanat.

Bureau de vote 2 – Bibliothèque : Rue des Vergers, route de Meistratzheim, rue du Kirweg, rue du Fossé, faubourg Saint-Michel, rue du Maréchal Foch, rue du Moulin, Petite rue, rue Centrale, rue des Juifs, rue des Pommes, rue des Sureaux, rue des Prairies, rue Travers, rue des Jardins, rue de l'Ehn, Grand Rue, route d'Obernai.

Nouveaux habitants

Bienvenue !



Les nouveaux habitants sont cordialement invités à participer à la cérémonie des vœux du Maire qui aura lieu le samedi 10 janvier 2026 à 16h00 au sein de l'Espace Loisirs Joseph Lotz.

Évolution de la population et des logements

En janvier et février 2025 vous avez participé à l'enquête de recensement de la population organisée par l'INSEE et nous vous en remercions.



Nous remercions également les lutins pour leur aide... même si elle n'était pas demandée.

Cette opération a permis de recenser 1805 habitants et 837 logements dont 758 résidences principales. Pour comparaison, le recensement de 2019 avait dénombré 1 708 habitants et 776 logements (702 résidences principales).

Fêtes de fin d'année : fermeture de la Mairie

Le secrétariat de la mairie

sera fermé du

mercredi 24 décembre 2025 au

jeudi 1^{er} janvier 2026 inclus.

Permanence assurée par les lutins.

Aucune garantie sur les réponses apportées



Vente de bois

La commune informe les administrés qu'une vente de gré à gré portant sur plusieurs lots de hêtres situés au lieu-dit *Herdplatz* se tiendra le mercredi 14 janvier 2026 à 19h00, en mairie.

Les arbres seront vendus sur pied.



Les personnes intéressées sont invitées à se présenter quelques minutes avant le début de la séance, afin de faciliter l'enregistrement des participants.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le secrétariat de mairie durant les heures d'ouverture habituelles.



On nous signale que les lutins ont remplacé les styles du secrétariat par des crayons à paillettes. Effet garanti sur les documents officiels !



Report des jours de collecte

En raison des jours fériés en 2026, certaines dates de collecte sont modifiées comme suit :

Collecte	Férié	Rattrapage
Ordure ménagère	Jeudi 1 ^{er} janvier	Samedi 3 janvier
Tri	Jeudi 14 mai	Samedi 16 mai

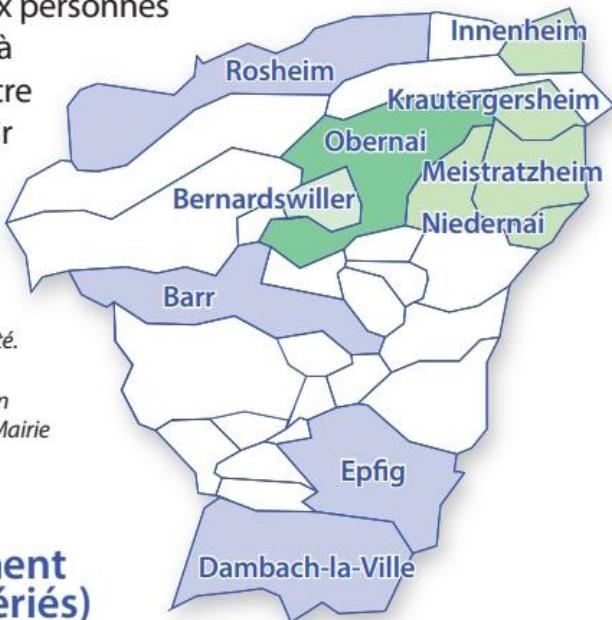
Les collectes de rattrapage seront réalisées aux horaires habituels. Les contenants de collecte (bacs ou sacs) doivent être sortis la veille du jour de collecte, après 18h00, et rentrés dès que possible.

Début 2026, le transport à la demande COM'TAXI devient
Pass'O porte à porte



Ce service permet aux personnes de plus de 70 ans ou à mobilité réduite* d'être cherchées devant leur domicile et d'aller à Obernai et vers les autres communes.

(*) Sur présentation d'une
Carte Mobilité Inclusion Invalidité.
Pertes de mobilité ponctuelles :
dérogation sur présentation d'un
certificat médical à déposer en Mairie
(à l'attention du CCAS).



- Horaires de fonctionnement (Hors jours fériés)

Du lundi au vendredi : de 8h à 18h

Le samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

● Tarifs

Tarifs	Vers Obernai, Bernardswiller, Innenheim, Krautergersheim, Meistratzheim, Niedernai	Vers Barr Dambach-la-Ville Epfig, Rosheim
Ticket 1 Voyage	3,50 €	4,50 €
Carte 10 Voyages	30 €	40 €

Comment réserver ?

-  03 88 81 06 71
 www.passo.fr
 passo@keolis.com



- 2** Il est conseillé d'anticiper la réservation de ses trajets au plus tôt, jusqu'à un mois à l'avance.

La réservation doit s'effectuer au plus tard :

- La veille avant 16h30 pour un déplacement le lendemain matin,
 - Avant 12h pour un déplacement après 14h,
 - Le vendredi précédent avant 16h30 pour un voyage le lundi matin.



BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque prendra quelques jours de repos et sera fermée du dimanche 20 décembre au vendredi 2 janvier inclus. Nous vous accueillerons à nouveau à partir du samedi 3 janvier.

Pour finir l'année sur une note de douceur nous serons ravis de vous proposer quelques bredele et gâteaux avec un café ou un jus de fruit le samedi 20/12/2025 entre 14h et 16h. Nous vous présenterons les animations d'ores et déjà programmées pour le 1^e trimestre 2026 :

- Une Nuit de la lecture le vendredi 23 janvier à partir de 19h30. Cette soirée pyjama/doudou pour les enfants leur permettra d'écouter des lectures de contes autour d'un chocolat chaud.
- Le 24 janvier à 19h30 Nuit de la lecture ado/adultes.
- Le samedi 7 février à 10h animation Carnaval pour les enfants.
- Le samedi 28 mars également à 10h dédiée à Pâques.

L'inscription à ces rendez-vous - dans la limite des places disponibles - est indispensable auprès de la bibliothèque ou par mail à bib2kraut@gmail.com.

Vous avez certainement déjà découvert la boîte à livres installée depuis plusieurs mois dans l'enceinte de l'aire de jeu à côté du stade. Les livres à disposition sont issus de dons. Si vous avez des livres pour enfants dont vous n'avez plus l'usage, vous pouvez les déposer à la bibliothèque.

Si vous trouvez un petit brin de chou entre ces lignes, merci de le rendre aux lutins. Ils collectionnent tout.

Nous alimenterons ainsi régulièrement la boîte à livres. Ces livres peuvent être empruntés, conservés ou redéposés dans la boîte à livres afin qu'ils puissent être lus par d'autres enfants.

Et n'oubliez pas... si vous avez envie de rejoindre l'équipe des bénévoles nous serons ravis de vous associer à la vie de la bibliothèque.

Pour celles et ceux que nous n'aurons pas l'occasion de retrouver le 20 décembre, nous vous souhaitons de passer de douces et agréables fêtes de Noël.

ÉCHOS DE LA PAROISSE



Programme des Messes

Ci-dessous les dates des prochaines célébrations de la Communauté de Paroisses « aux Portes du Bruch ».

Le programme est visible sur le site de la Communauté de Paroisses, www.cpstm.fr, ou consultable via le tableau d'affichage situé côté porte latérale de l'église. Des feuillets sont également disponibles à l'intérieur de l'église.

Décembre

Dimanche 14 Décembre 11h à Krautergersheim

Lundi 15 Décembre 10h à Krautergersheim – 20h à Zellwiller – Célébration pénitentielle

Dimanche 21 Décembre 9h30 à Meistratzheim 11h à Valff

Mardi 24 Décembre 18h à Meistratzheim – Veillée de Noël

Mardi 24 Décembre à Krautergersheim - Messe de minuit. Suivi d'un vin chaud et Bredele

Mercredi 25 Décembre 10h à Innenheim – la communauté de paroisses fête la Nativité

Dimanche 28 Décembre 9h30 à Krautergersheim



Janvier

Dimanche 4 janvier 10h30 à Innenheim – Messe de la communauté suivie d'une collation

Dimanche 18 Janvier 11h à Krautergersheim

Février

Dimanche 1^{er} Février 9h30 à Krautergersheim

Mercredi 18 Février 20h à Krautergersheim - Mercredi des Cendres

Dimanche 22 Février 9h30 à Krautergersheim

Mars

Dimanche 15 Mars 11h à Krautergersheim

Dimanche 29 Mars 10h30 à Zellwiller – Dimanche des Rameaux – Messe de la Communauté

Lundi 30 Mars 10h à Krautergersheim – Célébration pénitentielle

Avril

Samedi 4 Avril 20h30 à Krautergersheim – Vigile Pascale

Dimanche 5 Avril 9h30 Innenheim – 11h Meistratzheim - Pâques

Collecte de produits de première nécessité

Pour Noël, la communauté de paroisses participe à la grande collecte de produits de première nécessité au profit de la droguerie solidaire de Caritas Alsace d'Obernai. Voir la liste des produits sur l'affiche au verso.

Vous pourrez déposer vos produits au pied du sapin à l'église jusqu'au 22 Décembre.

Vœux

Les membres du Conseil de Fabrique vous souhaitent une belle fête de Noël, fraternelle et chaleureuse, et une belle et heureuse année 2026.



Communauté de Paroisses aux Portes du Bruch

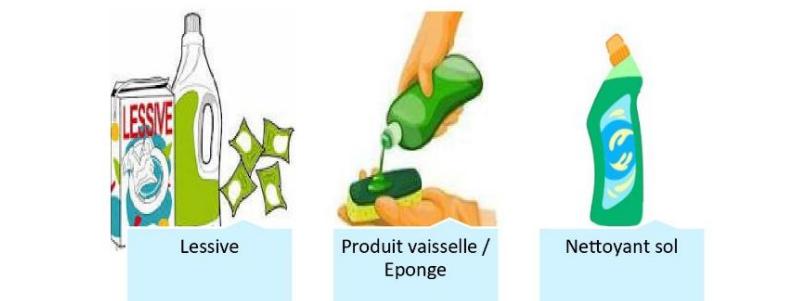
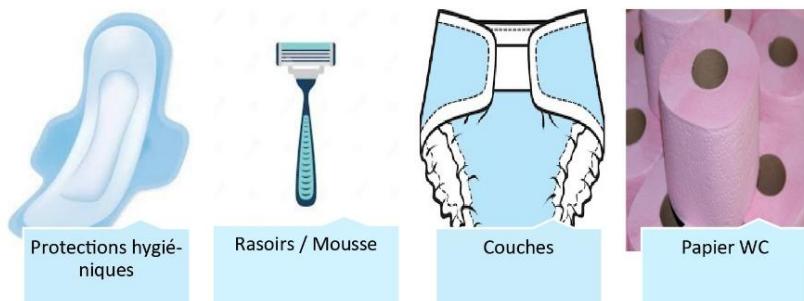
Innenheim – Krautergersheim – Meistratzheim – Valff – Bourgheim – Zellwiller

DU 1ER AU 22 DÉCEMBRE 2025

Collecte de produits d'hygiène et d'entretien
au profit des personnes accueillies
à Caritas à Obernai

Vous souhaitez
soutenir cette
action ...

déposez vos dons
dans les
contenants prévus
à cet effet dans
chaque église



Merci pour votre générosité !

ÉCHOS DES ASSOCIATIONS



La Vogesia de
Krautergersheim
recrute des musiciens !



Musiciennes et musiciens, venez
partager votre passion de la musique
avec notre orchestre d'harmonie !

Répétitions le vendredi soir de 20h30 à 22h15
au 15 Grand'Rue à Krautergersheim.

Contact : Christine Andres (06 80 55 82 64)



Vogesia Krautergersheim

HARMONIE VOGESIA KAUTHERGERSHEIM

DIRECTION JEAN-CLAUDE STOEFFLER • CHANT CORINNE GUTH



CONCERT

HOLLYWOOD EN HARMONIE

ESPACE LOISIRS

KAUTHERGERSHEIM

SAMEDI 31 JANVIER 2026 > 20H

2^{ÈME} PARTIE : ZORNWIND



10€ | GRATUIT -14 ANS
Billetterie sur place | Renseignements 06 80 55 82 64
Ouverture des portes 19h15 | Buvette et petite restauration



...CHORALE SAINTE CECILE...

JOURNÉE CHOUCRUTE CHORALE STE CÉCILE



KRAUTERGERSHEIM



DIMANCHE 15 FÉVRIER 2026

À PARTIR DE 11H

ESPACE LOISIRS JOSEPH LOTZ

ORCHESTRE
DUO FERNANDO



AGNÈS BEHR

07 81 00 15 47

03 88 95 70 26



LamiKale - Ecole de Musique Inter-Village

LAMIKALE ET TROPIC GROOV VOUS PRÉSENTE :

CHANTEZ NOËL

LE 19
DÉCEMBRE
2025

2 PLACE DU TRAMWAY
À KRAUTERGERSHEIM

A PARTIR DE 19H

🎵 CHANTS TRADITIONNELS DE NOËL

🍴 PETITE RESTAURATION ANTILLAISE
SUR PLACE

VENEZ VIVRE LA CHALEUR
DE LA JOIE DES ANTILLES
EN PLEIN COEUR DE
L'HIVER !



KRAUT DANSE



Déjà 10 ans que KRAUT'DANSE existe et que nous accueillons avec toujours autant de plaisir de nouvelles danseuses et de nouveaux danseurs.

Vous avez été très nombreux à nous rejoindre dès la rentrée de septembre, afin d'apprendre à danser ou vous perfectionner et pouvoir vous sentir plus à l'aise sur une piste de danse.

Mais KRAUT'DANSE ce n'est pas que ça. Nous organisons tout au long de l'année des stages : rock tango bachata, cha-cha, ...

Nous nous retrouvons également un jeudi par mois, afin de pratiquer d'autres danses que celles dispensées en cours (dances en ligne, country...)



Ces moments de partage rencontrent toujours un vif succès et se déroulent dans une ambiance chaleureuse et enthousiaste.

Nous avons hâte de partager de nouveaux pas, de beaux projets, et encore plus de moments magiques avec vous !

Pour tous renseignements sur notre association, merci de contacter Léon au 07 81 54 26 75 ou venez nous rendre visite le mardi soir à partir de 19h30 à la salle de l'Espace Loisirs.

Toute l'équipe de KRAUT'DANSE vous souhaite, dès à présent, de très belles fêtes de Noël ainsi qu'une merveilleuse année. Que 2026 vous apporte Bonheur, santé et joie de danser ensemble. Belle année à toutes et à tous !

Si vous lisez cette phrase, c'est que vous êtes aussi curieux qu'un lutin. ☺



INFORMATIONS DIVERSES

NOUS RECRUTONS DES CONCILIATEURS DE JUSTICE AU NIVEAU LOCAL

Participer à l'apaisement de notre quotidien ? Savoir écouter et favoriser le dialogue ? Si cela vous intéresse, devenez conciliateur de justice.

En rendant obligatoire le recours à une tentative amiable de règlement des litiges lorsqu'ils portent sur une somme de moins de 5.000€, la loi de modernisation de la justice du 21ème siècle a souhaité renforcer le rôle des conciliateurs de justice.

La conciliation permet de trouver une solution amiable à un litige grâce à l'intervention d'un tiers : le conciliateur de justice. Ce mode de résolution des conflits s'inscrit au cœur de la vie des territoires dans la mesure où les permanences de conciliation se déroulent en majorité dans les mairies. Il s'agit d'une dynamique positive que nous devons encore renforcer.

A L'ECOUTE DES CITOYENS ET AU SOUTIEN DE LA CONCORDE

Le conciliateur est un auxiliaire de justice bénévole et assermenté qui intervient pour résoudre un litige entre plusieurs personnes. Il peut agir en dehors du cadre judiciaire ou pendant un procès, soit à la demande d'une ou des parties, soit désigné par le juge.

La conciliation est gratuite et permet de régler de nombreux conflits civils du quotidien : impayés, problèmes de voisinage, différends entre locataires et propriétaires, litiges de consommation, malfaçons de travaux, etc.

Le conciliateur écoute les parties afin de prendre en considération les différents points de vue et trouver une solution adaptée à la situation. En cas d'accord même partiel, un constat peut être signé par les parties et le conciliateur. En cas d'échec, les parties peuvent saisir le juge ou poursuivre la procédure en cours.

Les résultats sont généralement rapides et satisfaisants pour les parties. Ce mode de résolution amiable permet ainsi d'économiser du temps et des ressources pour la collectivité et les citoyens.

POUR DÉVELOPPER LES PERMANENCES DE CONCILIATION, IL NOUS FAUT DES CONCILIATEURS

Pour nous permettre de maintenir la conciliation au plus proche des citoyens, nous devons renforcer notre équipe locale de conciliateurs de justice. Nous agissons et recrutons sur le **ressort judiciaire de Saverne et Molsheim, principalement sur les cantons d'Obernai, Saverne, Bouxwiller et Sarre-Union**.

Pour devenir conciliateur de justice, il faut être majeur, jouir de ses droits civiques et politiques, n'être investi d'aucun mandat électif dans le ressort d'exercice des fonctions, ne pas exercer actuellement d'activité judiciaire à quelque titre que ce soit.



50%

des conciliations se tiennent dans une mairie, 30% devant les juridictions et 20% dans les maisons de justice et du droit



51 %

de taux de réussite toutes affaires terminées confondues

Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact ou d'adresser un courrier de motivation accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité (recto-verso) au

TRIBUNAL DE PROXIMITE, Magistrate coordonnatrice

3 rue du Maréchal Kellermann, CS 69116, 67129 MOLSHEIM Cedex

recrutement.conciliateur.tj-saverne@justice.fr

Téléphone : 03.88.49.72.49

Nous sommes à disposition pour tous renseignements complémentaires.

Manifestations du 1^{er} trimestre 2026

JANVIER 2026		
10	Vœux du Maire	Espace Loisirs J. Lotz
15	Journée du chahut lutin (participation non obligatoire mais fortement recommandée)	
31	Concert – Harmonie Vogesia	Espace Loisirs J. Lotz
FÉVRIER 2026		
15	Journée choucroute – Chorale St Cécile	Espace Loisirs J. Lotz
21	Loto – Judo Club	Espace Loisirs J. Lotz
28	Carnaval – APEK	Espace Loisirs J. Lotz
MARS 2026		
7	Soirée après-ski – Football Club	Espace Loisirs J. Lotz
17	Fête de la Choucroute de lutin (non reconnue... sauf par les lutins)	
28	Marché de printemps – ALC	Espace Loisirs J. Lotz

Manifestations du 1^{er} trimestre 2026



INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

03 88 95 75 18 – mairie@krautergersheim.com

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

Lundi - Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h30 – 16h30

Mercredi : 9h00 – 11h00

Permanence du Maire et des Adjoints

Mardi de 20h30 à 21h30 et sur rendez-vous

Réunions du Conseil Municipal

Chaque premier mardi du mois ~~à 20h30~~

HORAIRES D'OUVERTURE

BIBLIOTHEQUE

Les permanences sont assurées :

Mercredi : de 14h à 16h / Jeudi : de 16h30 à 18h / Samedi : de 14h à 16h

LA POSTE

Mardi – mercredi – vendredi – samedi de 9h00 à 12h00

Jeudi de 9h00 à 11h00

DECHETERIE

JOURS	Krautergersheim	Obernai
Lundi	FERMEES	
Mardi	9h à 16h45	9h à 16h45
Mercredi	9h à 11h45	13h à 16h45
Jeudi	9h à 11h45	13h à 16h45
Vendredi	13h à 16h45	9h à 12h45
Samedi	9h à 16h45 Uniquement pour les particuliers	9h à 16h45 Uniquement pour les particuliers

Prochain bulletin

La parution du prochain bulletin est prévue pour le mois de mars 2026.

(sauf si Patachou cache encore de la choucroute dans l'imprimante !)